



Motion sur l'enseignement du grec

L'ARELABOR, réunie en assemblée générale le 27 mars 2013 à Bordeaux, affirme avec force son attachement au maintien de l'enseignement du grec dans l'enseignement secondaire, dès le collège.

Cet enseignement offre, en effet, aux élèves des connaissances fondamentales pour la maîtrise de la langue et de la culture françaises. Il leur donne accès aux racines du vocabulaire savant qu'ils rencontreront dans toutes les disciplines de leur cursus scolaire, ainsi qu'aux références culturelles majeures de la philosophie, de la littérature, de l'histoire et des sciences.

Malgré les attaques, les horaires dissuasifs et la suppression de sections dans les collèges, principalement pour des motifs financiers, les élèves et leurs familles sont conscients de la richesse de cet enseignement, comme le montre la stabilité des effectifs sur l'ensemble du territoire, ces dernières années.

En outre, supprimer ou limiter la possibilité d'étudier le grec au collège ou au lycée compromettrait gravement l'enseignement et la recherche en grec dans les Universités et mettrait en péril la transmission d'une langue et d'une culture dont l'Education Nationale française ne peut pas se passer.

Nous demandons que soient maintenues les sections de grec existantes, et que tout soit fait pour faciliter l'ouverture de nouvelles sections de grec dans les établissements où la demande existe.